

PALS secondaire

Questions / Réponses

Question : Est-ce que mon enfant devrait venir aux portes ouvertes du mois de septembre même s'il est en cinquième année du primaire?

Réponse : Oui, puisque le premier tour d'admission est très tôt dans l'année (fin septembre-début octobre), l'élève de 6^e année doit prendre une décision rapidement pour faire une demande d'admission au premier tour pour son secondaire 1. Visiter l'école et se renseigner sur les disciplines à l'avance peut être une bonne idée pour avoir le temps de bien y penser!

Question: Est-ce que je peux faire une demande dans un autre programme en même temps que ma demande d'admission aux PALS?

Réponse : Oui, **nous vous conseillons fortement d'avoir un plan B et de faire une demande aux PALS ET dans une autre école** au cas où il n'y aurait pas assez de place pour votre enfant aux PALS. (Exemple : PEI, Langues et multimédia, Robotique, Citoyens du monde, etc). Si l'enfant est accepté aux deux endroits, il est important d'informer le programme non-choisi que vous libérez la place pour un autre élève.

Si l'élève n'est pas accepté dans un programme, son école de bassin aura une place pour lui dans la formation générale (régulier).

Question : Mon enfant a de bons résultats scolaires et il a été accepté par la discipline, est-ce que c'est confirmé qu'il est accepté aux PALS?

Réponse : Malheureusement, nous avons un nombre de places limité dans nos classes. Même si votre enfant a été accepté au niveau académique et au niveau de la discipline, il se peut qu'il se retrouve sur une liste d'attente dû au contingentement des places dans l'école.

Question : Quelles sont les étapes de sélection aux PALS?

Réponse :

1 – Les parents doivent remplir le formulaire de demande d'admission sur le site Internet de l'école dans les dates ciblées du 1^{er} ou du 2^e tour.

2 – Le dossier scolaire de l'élève est analysé.

3- Si les résultats académiques répondent aux critères d'admission des PALS, les coordonnées de votre enfant sont données au responsable de la discipline choisie.

4- Le responsable de la discipline communiquera avec vous.

5- Processus de sélection de la discipline.

6- Les disciplines remettent les résultats à l'équipe d'admission des PALS.

7- Les parents reçoivent une lettre de réponse DE LA PART DE L'ÉCOLE.

Question : Si je m'inscris au premier tour, vers quelle date devrais-je recevoir la réponse?

Réponse : Vers la fin du mois de novembre, vous recevrez une réponse par courriel. Veuillez noter que si vous recevez une acceptation, elle sera conditionnelle. L'acceptation sera officialisée à la mi-juillet, après l'analyse du dossier académique et comportemental de fin d'année.

Question : Si je m'inscris au deuxième tour, vers quelle date devrais-je recevoir la réponse?

Réponse : Vers la fin du mois d'avril, vous recevrez une réponse par courriel. Veuillez noter que si vous recevez une acceptation, elle sera conditionnelle. L'acceptation sera officialisée à la mi-juillet, après l'analyse du dossier académique et comportemental de fin d'année.

Question : Mon enfant est en liste d'attente « contingentement-école », quand devrais-je recevoir des nouvelles?

Réponse : Les listes d'attente bougent tout au long de l'année. Vous recevrez un courriel (ou un appel téléphonique au besoin) si une place se libère pour votre enfant. Il y a 3 périodes dans l'année où les listes d'attente bougent davantage :

- Au mois de décembre, lors de la confirmation des parents, certains nous informent que leur enfant ne fréquentera pas les PALS l'an prochain.
- Au mois d'avril, un recalcul des places disponibles sera fait après les inscriptions officielles des parents sur Mozaïk Portail et après le deuxième tour.
- Au mois de juillet, le bulletin final des élèves acceptés conditionnellement est analysé. Les élèves qui n'ont pas maintenu leurs résultats scolaires à la fin de l'année ne pourront pas fréquenter les PALS. Des places sont alors libérées pour des élèves sur la liste d'attente.

Question : Mon enfant est sur la liste d'attente, puis-je connaître son rang dans la liste d'attente de la discipline?

Réponse : Non, nous ne donnons pas de rang aux parents. Lorsque nous attribuons les places des listes d'attente, toutes les disciplines sont entremêlées. Il se peut que votre enfant soit en première place dans une discipline, mais que la place soit donnée à une autre discipline pour répondre aux besoins de cette dernière. Il se peut également que votre enfant soit placé plus loin dans la liste, mais que les personnes avant lui aient décidé de ne pas fréquenter les PALS et qu'il soit finalement choisi.

Question : Qui doit s'inscrire au deuxième tour?

- Les personnes qui sont intéressées à faire une demande d'admission aux PALS et qui n'ont pas fait de demande lors du premier tour.
- Les personnes qui ont été refusées par la discipline au premier tour et qui veulent faire une demande pour une autre discipline.
- Les personnes qui ont été refusées au niveau académique au premier tour peuvent faire une demande au deuxième tour, le bulletin de 2^e étape de l'année en cours sera évalué.

Question : Est-ce que mon enfant a droit au transport scolaire lorsqu'il fréquente les PALS?

Réponse : Tous les élèves résidants sur le territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs ont le droit au transport scolaire gratuitement (à moins d'être à distance de marche de l'école). Dans certaines villes de ce bassin, il y a un point de chute où l'autobus vient chercher les élèves. L'école Pointe-Lévy a également une entente avec la STL (Société de transport de Lévis). Des élèves voyageront en autobus scolaire (autobus jaune) tandis que d'autres élèves auront accès gratuitement à l'autobus de la ville. Vous recevrez l'information du transport par courriel dans les jours précédents la rentrée scolaire.

Question : Si mon enfant fréquente les PALS primaire, est-ce qu'il a automatiquement sa place aux PALS au secondaire?

Réponse :

Nouveauté : À partir du mois de septembre 2026, les élèves qui sont aux PALS primaire devront faire une demande d'admission aux PALS secondaire via notre Site Internet pour l'année scolaire 2027-2028. Nous conseillons aux parents de faire une demande aux PALS pour le secondaire [1 ainsi qu'une demande dans une autre école](#). Il est important d'avoir un plan B puisque la place aux PALS secondaire n'est plus garantie.

Question : Quel est l'horaire des PALS au secondaire?

Réponse : Il y a deux horaires différents, certaines disciplines sont en horaire régulier et d'autres sont en horaire inversé.

Horaire régulier : Les élèves ont 3 périodes de cours le matin

Période 1 : 7h50 à 9h05 Période 2 : 9h15 à 10h30 Période 3 : 10h40 à 11h55

Ils vont à leur discipline en après-midi

Horaire inversé : Les élèves vont à leur discipline le matin et ont 3 cours en après-midi

Période 4 : 12h05 à 13h20 Période 5 : 13h30 à 14h45 Période 6 : 14h55 à 16h10

Question : Mon enfant fréquente déjà les PALS, est-ce qu'il a priorité sur les autres élèves s'il veut changer de discipline l'année suivante?

Réponse : Votre enfant peut faire une demande de changement de discipline. Par contre, il n'a pas priorité sur les autres demandes. Il sera évalué par la discipline souhaitée et sera classé par ordre de priorité selon les critères de la discipline. S'il n'est pas choisi ou s'il est en liste d'attente, il gardera sa place dans sa discipline actuelle.

Question : Est-ce qu'il y a de l'aide financière pour les frais de transport?

Voici les critères pour avoir le droit à l'aide financière pour les frais de transport :

- 1- Votre enfant est inscrit dans un programme Sport-études (les disciplines « concentration » n'ont pas accès à l'aide financière).
- 2- Vous habitez à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs.
- 3- Vous n'avez pas le droit à l'autobus scolaire.
- 4- Vous habitez à plus de 20 kilomètres de l'école.

Si vous répondez à ces 4 critères, vous pouvez demander un formulaire de demande d'aide financière au secrétariat des PALS au mois d'août.

Par la suite, la fédération sportive de la discipline de votre enfant nous fera part de son statut d'athlète. Vous serez informés à la fin du mois de novembre si vous avez droit ou non à l'aide financière selon le statut qui lui est accordé. Prenez note que l'aide financière n'est pas rétroactive.

Question : Mon enfant est accepté conditionnellement aux PALS. À quel moment vais-je recevoir la lettre d'acceptation officielle?

Entre le 10 et le 15 juillet, vous recevrez l'acceptation officielle par courriel (ou le refus suite à l'analyse du bulletin final et du dossier comportemental). Si votre enfant est accepté officiellement, vous aurez un court formulaire à compléter afin de confirmer qu'il fréquentera les PALS.

Question : Quels sont les critères d'admission et quel est le coût pour chaque discipline?

Réponse : Vous trouverez toutes les informations pertinentes sur notre site Internet : [Programmes Arts-Langues-Sports \(PALS\) \(1re à 5e sec.\) - École Pointe-Lévy](#)